

Orientation / Réinscription 2019

Pour les élèves de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 1^{ère} (niveaux sans orientation)

72 heures avant le Conseil de Classe:

- Connexion sur la plateforme « **Orientation / Réinscription 2019** » (via le site du lycée et avec les identifiants que vous avez reçus).
- Confirmation de la continuité du cursus de l'élève.
- Le cas échéant, choix d'enseignements optionnels ou de spécialités.

- Après enregistrement, un lien vous donnera accès aux données administratives et pédagogiques de votre enfant afin de préparer le dossier de réinscription. Nous vous demanderons alors de :

- Vérifier l'exactitude des données qui pourront être actualisées.

- Imprimer et signer l'intégralité du dossier (fiche de renseignement, règlement financier et fiche infirmerie)

- Vous présenter au lycée selon le planning communiqué sur le site Internet.
- A cette occasion, déposer le dossier signé et l'intégralité des pièces obligatoires (liste en fin de document).

Pour les élèves de 3^{ème} (niveau à procédure d'orientation)

Suite au conseil de classe du second trimestre, et en réponse aux vœux que vous avez exprimés, vous avez eu l'occasion de rencontrer le professeur principal ou des enseignants afin de préciser le projet de votre enfant.

Le troisième trimestre marque la fin de ces échanges au travers de la procédure suivante.

Avant le conseil de classe du troisième trimestre à partir du **27 mai et le 2 juin** au plus tard :

- Connexion sur la plateforme **Orientation / Réinscription 2019** (via le site du lycée et les identifiants reçus).
- Enregistrement des vœux d'orientation et choix éventuel d'enseignements optionnels.

Après le conseil de classe **et dans les 24 heures qui le suivent au plus tard** :

-Nouvelle connexion sur la plateforme «**Orientation / Réinscription 2019** » afin de prendre connaissance et réagir à l'avis du conseil de classe.

1^{ère} situation : l'avis du conseil de classe est en accord avec les vœux de la famille. Vous pouvez alors valider définitivement l'orientation.

Lycée Descartes - BP 768 Place Jean Courtin, Agdal 10106 RABAT

Tél : +212 537.68.91.20

Email : contact@lycee-descartes.ma - Site : www.lycee-descartes.ac.ma

2^{ème} situation : l'avis du conseil de classe est en désaccord avec les vœux de la famille. Si vous maintenez votre choix, un entretien sera alors règlementairement organisé avec le chef d'établissement ou son délégué pour finaliser la procédure d'orientation.

Vous aurez ensuite dans ces deux situations, grâce à un lien, accès aux données administratives et pédagogiques de votre enfant afin de préparer le dossier de réinscription. Nous vous demanderons alors de :

- Vérifier l'exactitude des données qui pourront être actualisées.
- Imprimer et signer l'intégralité du dossier (fiche dialogue, fiche de renseignement, règlement financier et fiche infirmerie)

- Vous présenter au lycée selon le planning communiqué sur le site Internet.
- A cette occasion, déposer le dossier signé et l'intégralité des pièces obligatoires (liste en fin de document).

EN CAS DE CHANGEMENT D'ÉTABLISSEMENT, il est impératif d'informer la vie scolaire qui vous communiquera les étapes obligatoires à suivre. Vous devez aussi vous connecter sur la plateforme pour indiquer que votre enfant ne sera pas scolarisé au Lycée DESCARTES à la prochaine rentrée.

Pour les élèves de 2^{nde} (niveau à orientation)

Suite au conseil de classe du second trimestre, et en réponse aux vœux que vous avez exprimés, vous avez eu l'occasion de rencontrer le professeur principal ou des enseignants afin de préciser le projet de votre enfant.

Le troisième trimestre marque la fin de ces échanges au travers de la procédure suivante.

Avant le conseil de classe du troisième trimestre entre le **27 mai et le 2 juin** au plus tard :

- Connexion sur la plateforme **Orientation / Réinscription 2019** (via le site du lycée et les identifiants reçus au second trimestre).

- Enregistrement des vœux d'orientation et des enseignements de spécialités et des choix éventuels d'enseignements optionnels.

Après le conseil de classe **et dans les 24 heures qui le suivent au plus tard** :

Nouvelle connexion sur la plateforme «**Orientation / Réinscription 2019**» afin de prendre connaissance et réagir à l'avis du conseil de classe.

1^{ère} situation : l'avis du conseil de classe est en accord avec les vœux de la famille. Vous pouvez alors valider définitivement l'orientation.

2^{ème} situation : l'avis du conseil de classe est en désaccord avec les vœux de la famille. Si cette dernière valide le maintien de son choix, un entretien sera alors règlementairement organisé avec le chef d'établissement ou son délégué pour finaliser la procédure d'orientation.

Vous aurez ensuite dans ces deux situations, grâce à un lien, accès aux données administratives et pédagogiques de votre enfant afin de préparer le dossier de réinscription. Nous vous demanderons alors de :

- Vérifier l'exactitude des données qui pourront être actualisées.
- Imprimer et signer l'intégralité du dossier (fiche dialogue, fiche de renseignement, règlement financier et fiche infirmerie)

- Vous présenter au lycée selon le planning communiqué sur le site Internet.
- A cette occasion, déposer le dossier signé et l'intégralité des pièces obligatoires (liste en fin de document).

EN CAS DE CHANGEMENT D'ÉTABLISSEMENT, il est impératif d'informer la vie scolaire qui vous communiquera les étapes obligatoires à suivre. Vous devez aussi vous connecter sur la plateforme pour indiquer que votre enfant ne sera pas scolarisé au Lycée DESCARTES à la prochaine rentrée.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- **Fiche dialogue (uniquement pour les élèves en 3^{ème} et seconde en 2018/2019)**
- **La fiche de renseignements datée et signée**
- **Règlement financier daté et signé**
- **En cas de changement d'adresse : justificatif du nouveau domicile**
- **Infirmerie : pour les élèves entrant en 6^{ème} et en 2^{nde}, remplir la fiche infirmerie, datée et signée**
- **Pour les élèves de moins de 12 ans uniquement, fournir la photocopie du carnet de vaccination avec la date du BCG et du DT polio, datant de moins de cinq ans.**
- **Pièce d'identité délivrée par les autorités marocaines pour les deux parents : soit carte d'identité nationale soit carte de résident.**